

M

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	38
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	2
Nombre de votants	34
Date de la convocation	24/08/2026
Certifié exécutoire le	01/09/2026
Date d'affichage	03/09/2026
Envoyé en préfecture le	03/09/2026

Le trente-et-un août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUVAL Patrick, GIOUX Sylvain, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : SIRIEX Jean-Louis, DUPUY Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine, MASSOUBRE Patrick.

EXCUSES : VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée), GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), ENSERGUEIX Jean-François, GUSTIN Fabienne (représentée).

INVITE : GOUCHER Christian (délégation spéciale - commune de Tarnac).

Secrétaire : PETIT Christophe.

81-2026 participation financière de la Communauté de communes pour l'accès de ses communes membres au service de cartographie niveau 1 proposé par le syndicat de la Diège dans le cadre de la convention d'ingénierie mutualisée

Considérant que Le Syndicat de la Diège propose une nouvelle convention d'ingénierie mutualisée qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027, et qui s'adresse directement aux communes ;

Considérant que cette convention permet de continuer à bénéficier notamment du service de cartographie avec utilisation de l'application GéoDiège (ISIGEO) selon 2 niveaux d'accès ;

Considérant que l'accès à ce service était depuis 2021 financé par la Communauté de Communes pour un montant de 4 500 euros par an ;

Considérant que l'ensemble des communes ont accès au niveau 1 de la cartographie ;

Vu les discussions à ce sujet lors du conseil communautaire du 19 janvier 2026 ;

M. le Président propose que la Communauté de communes prenne en charge une partie du coût d'accès au niveau 1 de la cartographie,

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- **Fixe** la participation de la communauté de commune à hauteur de 40 % du montant de la cotisation que le syndicat appliquera auprès des communes V2M pour l'accès à la cartographie de niveau 1,
- **Autorise** M. le Président à signer la convention financière à intervenir avec le syndicat de la Diège et tout autre document nécessaire

Fait à Treignac le 03/09/2026

Le Président, Philippe



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-200066645-20260831-81-2026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026